



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 98369

Texte de la question

M. Éric Elkouby attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur la situation des locataires bénéficiant de la prime d'activité. Depuis que cette prime a remplacé le « RSA d'activité », les locataires qui la perçoivent n'ont plus droit au préavis réduit d'un mois pour dénoncer un bail. En effet, l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ne le prévoit pas expressément. Par conséquent, des bailleurs privés ou HLM ont la possibilité de rejeter ces demandes de préavis réduit du fait de cette incohérence entre différents textes de loi. Il souhaite donc savoir si elle entend résoudre ce problème et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Éric Elkouby](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98369

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7104

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)